

Edito - Juillet 2018

Depuis la création de la DIR Méditerranée en 2006, notre écosystème a profondément évolué, avec notamment :

- a l'intégration à notre réseau de la nouvelle rocade marseillaise L2, et inversement le transfert du tunnel de Toulon au concessionnaire Escota ;
- a la priorité de plus en plus nette accordée aux déplacements du quotidien et à la préservation de l'environnement : optimisation des infrastructures existantes, facilitation de l'intermodalité, gestion en temps réel du trafic et information anticipée sur les conditions de mobilité et la qualité de l'air...
- a l'affirmation des Métropoles sur le territoire des aires urbaines d'Aix-Marseille et de Montpellier ;
- a l'orientation à la baisse des effectifs (610 ETP en 2010, cible de 539 en 2018).

Le projet de service de 2009 et le document stratégique de 2014 devaient être actualisés, pour répondre à ces nouveaux besoins et contraintes. La DIR Méditerranée suit un cap national, que la future loi d'orientation sur les mobilités doit préciser. Néanmoins elle dispose de marges de manœuvre, grâce à la capacité d'expertise, d'innovation et de mobilisation de ses équipes. À nous d'en exploiter toutes les potentialités pour offrir et développer le service public essentiel qui nous a été confié.

Jean-Michel Palette,
Directeur



Une élaboration collective

S'appuyant sur la contribution de plus de 70 agents, l'élaboration de la stratégie 2018-2023 a été conçue comme une séquence de réflexion collective et progressive.

L'exercice a permis à chaque participant d'appréhender l'ampleur et la variété des activités de « sa » DIR au quotidien, tout en prenant du recul sur l'articulation et la portée générale de ces actions.

À l'issue de la phase de contribution, la direction a retenu la formulation stratégique suivante.

Ce qui doit demeurer : nos fondamentaux

La sécurité des usagers et des agents est la priorité absolue de la DIR

Intimement liées, la sécurité des usagers du réseau et celle des agents de la DIR sont soumises à la même exigence.

Un professionnalisme à l'aune des valeurs du service public

La qualité des prestations fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue certifiée ISO 9001.

Le prisme du développement durable

La DIR contribue à l'ambition nationale de transition écologique et solidaire.

Un management au service des potentiels

La direction garantit l'information des agents et leur participation aux réflexions sur les évolutions les concernant.

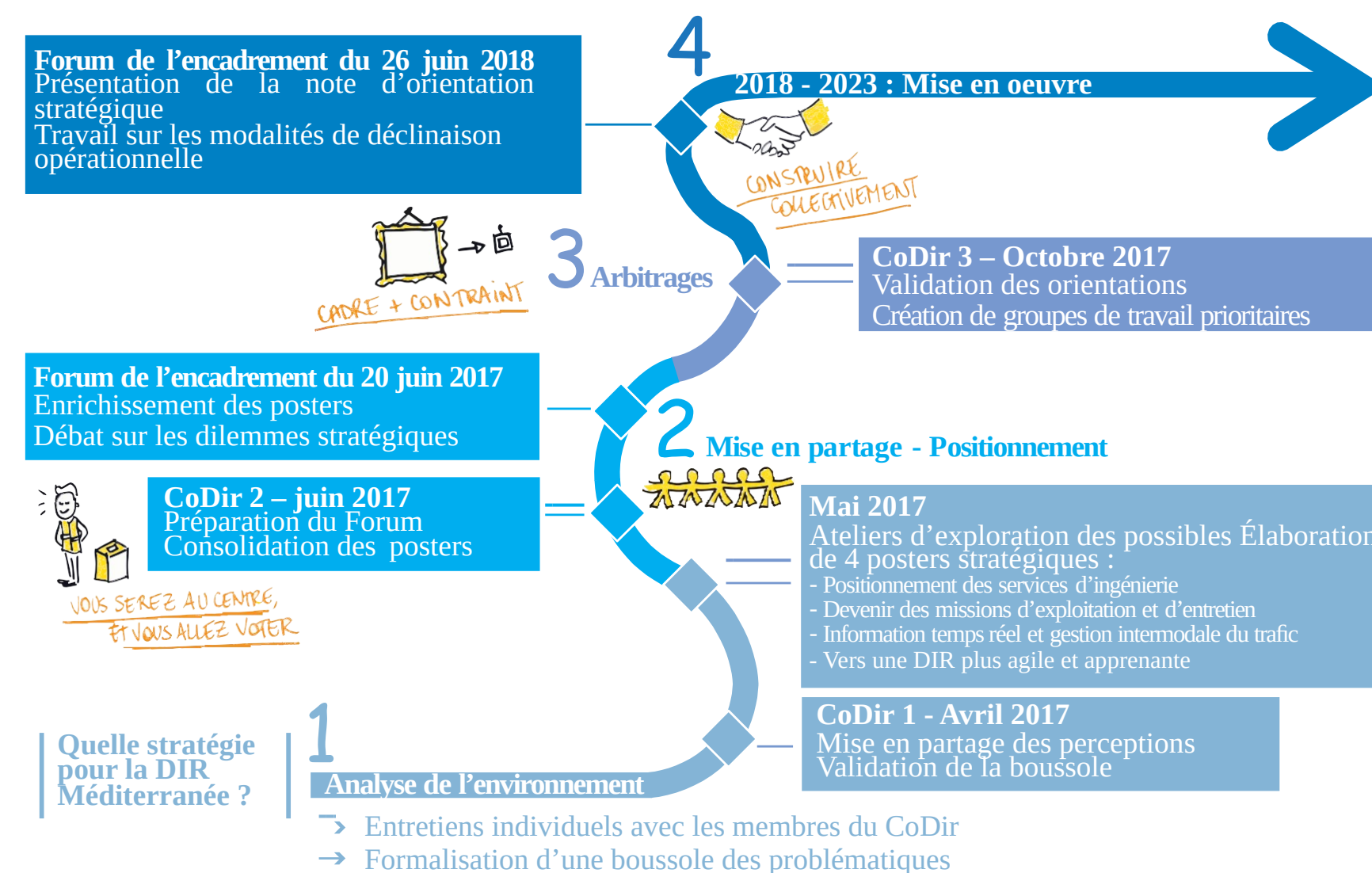
Ce que nous choisissons : quatre finalités à l'horizon 2022

L'ingénierie au service prioritaire de la régénération de notre réseau et des nouveaux usages de la route

L'exploitation et l'entretien au service des besoins prioritaires de nos usagers

Une gestion du trafic intégrée, dynamique et intermodale

Une DIR plus agile et apprenante



Orientations et objectifs à l'appui des finalités



Finalité n°1

L'ingénierie au service prioritaire de la régénération de notre réseau et des nouveaux usages de la route

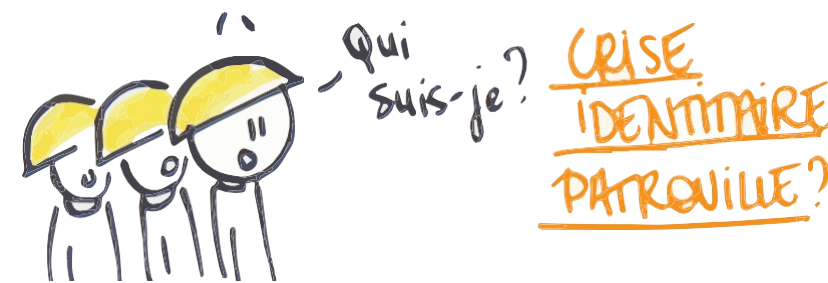
a Orientation n°1.1 : Préserver notre capacité d'expertise et d'intervention en adaptant nos modes de production

- Augmenter la part des ressources en ingénierie consacrées aux projets de maintenance-modernisation du réseau existant à 70% début 2022, en réduisant en conséquence la part consacrée aux projets de développement
- Mobiliser des ressources externes en réponse aux besoins de maîtrise d'œuvre, en concentrant l'intervention du Cerema sur les missions à fort enjeu et expertise complexe

a Orientation n°1.2 : Développer la programmation pluriannuelle et le pilotage des opérations de maintenance-modernisation

- Renforcer la connaissance fine de l'état du patrimoine et la planification à long terme des opérations garantissant sa pérennité (gestion patrimoniale)
- Formaliser la programmation et le suivi selon une logique d'itinéraire et un esprit de « contrat » (plan pluriannuel d'entretien et/ou programme d'amélioration d'itinéraire)

Finalité n°2



L'exploitation et l'entretien au service des besoins prioritaires de nos usagers

a Orientation n°2.1 : Optimiser la surveillance active pour la rendre plus efficiente

- Redéfinir l'organisation et les objectifs du patrouillage

a Orientation n°2.2 : Mieux mutualiser les ressources et les organisations entre centres d'exploitation et d'intervention (CEI)

- Examiner le rapprochement organisationnel des CEI
- Mettre en commun des ressources, des moyens et des équipes entre CEI voisins

Finalité n°3

Une gestion du trafic intégrée, dynamique et intermodale

a Orientation n°3.1 : Intégrer l'ensemble des outils de gestion à l'échelle de notre réseau

- Regrouper la supervision en fusionnant les postes de commande (PC) autour du système d'aide à la gestion du trafic (SAGT) Marius 2
- Mutualiser ou redistribuer les moyens consacrés à l'entretien et à la maintenance des équipements dynamiques

a Orientation n°3.2 : Formaliser une offre de services pour les voies rapides marseillaises

- Contribuer au développement d'une véritable supervision métropolitaine dans le cadre de partenariats techniques et financiers
- Formaliser un plan mobilité (organisation, investissements, outils...) avec les partenaires
- Profiter des nouvelles sources de données (floating car data ou FCD) et des nouveaux canaux de diffusion (voiture connectée, réseaux sociaux)



Finalité n°4

Une DIR plus agile et apprenante

a Orientation n°4.1 : Renforcer la communication pour valoriser notre action

- Adopter une politique de communication partagée s'appuyant sur un réseau correspondants et de sur des outils pertinents

a Orientation n°4.2 : Définir les modalités de l'intégration financière

- Optimiser les circuits de traitement comptable et de pilotage financier entre districts et services de la DIR

a Orientation n°4.1 : Cultiver nos compétences et encourager les innovations

- Évaluer puis maintenir les compétences stratégiques nécessaires
- Promouvoir l'innovation utile et l'expérimentation

